

tionnées au rapport de l'Ingénieur en Chef, à la Succession C. S. Cherrier, d'ériger à ses dépens, deux poteaux en face des propriétés de ladite succession, côté sud de la rue St-Amable, à l'ouest de la Place Jacques Cartier pour protéger le mur de l'édifice avoisinant, contre les voitures.

50. A l'effet de permettre à M. J. A. Chevalier d'installer un moteur à gaz de 2 chevaux-vapeur ainsi qu'un entrepôt à gazoline pour l'exploitation d'un atelier de réparations d'automobiles sur le lot No. cad. partie sud-est 1165, quartier LaFontaine, 594 Amherst,

60. A l'effet de permettre à la Belgo Canadian Steel Limited de construire une fonderie sur les lots Nos. cad. 20-21-22 et 23 du village incorporé de la Côte St-Louis, quartier Laurier, rue Hutchison, avec fondation en béton, murs extérieurs en brique, planchers en ciment et toiture en tôle galvanisée,

70. A l'effet d'approuver le principe de la construction d'un boulevard sur les deux côtés de l'aqueduc, depuis la maison des pompes jusqu'à Lachine, sur une distance de quatorze milles de longueur et sur une largeur de 250 pieds de chaque côté, et de profiter pour cette fin des travaux d'excavation de l'aqueduc qui permettront de déposer le produit desdites excavations sur les lieux mêmes, au lieu d'être transporté au loin à grands frais, et de l'utiliser pour la création dudit boulevard, qui se fera ainsi à très bon marché, et d'accepter l'offre d'une partie des propriétaires intéressés de céder gratuitement à la Cité, en vue de la création dudit boulevard, 1,094,948 pieds carrés de terrain sur un total de 2,349,331 pieds carrés, et de prier la Commission de Législation de prendre les mesures nécessaires pour obtenir de la Législature les pouvoirs requis pour qu'il soit procédé à l'expropriation des terrains nécessaires à la création dudit boulevard.

80. A l'effet d'approuver un emprunt de \$248,646 et d'autoriser l'émission de rentes inscrites pour ledit emprunt dont il sera disposé au meilleur prix que la Ville pourra obtenir, ladite somme de \$248,646 étant la balance du pouvoir d'emprunt de la Cité pour l'année 1911, basé sur les rôles d'évaluation des immeubles dans la Cité, pour les années précédentes, en sus du montant de \$4,500,000 autorisé par le règlement 426 de la Cité.

Attendu que par le statut de la Législature de la Province de Québec, 62 Vict. ch. 58, art. 343a tel qu'ajouté par le statut de ladite législature 2 Geo. V chap. 56, sect. 16, la Cité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de 12% sur toute augmentation de valeur de la propriété impossible, dans ladite Cité, en sus du montant de \$319,550,000, lequel emprunt devra être racheté au moyen d'un fonds d'amortissement suffisant pour rembourser le capital à l'expiration du terme de tout tel emprunt.

Attendu qu'il appert à l'état préparé par le Contrôleur et Auditeur de la Cité que l'augmentation de valeur de la propriété impossible, dans les limites de la Cité, sur laquelle ledit pouvoir d'emprunt peut être calculé, est de \$43,450,000 et que la Cité a le droit, en vertu dudit statut, d'emprunter 12% sur ce montant, savoir: la somme de \$5,214,000, et que l'émission d'un emprunt pour ce montant est nécessaire pour l'exécution et la continuation des travaux publics dans ladite Cité, conformément à l'article 344 du statut 62 Vict. chap. 58, tel qu'amendé par 1 Geo. V, chap. 48, sec. 36, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant l'approbation dudit emprunt et l'émission de rentes inscrites pour tel emprunt, dont il sera disposé au meilleur prix que la Cité pourra obtenir.

Ajournement.

L. N. SENECA
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 8 juin 1912, a.m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée; tous présents.

1.—Sur recommandation du surintendant des Marchés, il est

Résolu: D'autoriser le transfert du bail de M. W. Harvey pour l'étal No. 8, à l'extérieur du Marché Bonsecours, rue St. Paul, à M. Anthime Dalbec, aux conditions de \$2.50 par semaine.

tain conditions mentioned in the report made by the Chief Engineer, to erect, at its own expense, two poles opposite the properties of said estate, on the south side of St. Amable street, west of Jacques-Cartier Square, in order to protect the wall of the adjoining building against vehicles.

50. That Mr. Chevalier be allowed to install a 2 h. p. gas motor and a gasoline storage for the operation of an automobile repair shop on cad. lot south-east part of No. 1165, LaFontaine ward, 594 Amherst St.

60. That the Belgo Canadian Steel, Limited, be allowed to erect a foundry on cad. lots Nos. 20-21-22 and 23 of the incorporated village of Côte St. Louis, Laurier ward, Hutchison street, with concrete foundation, outside walls of brick, cement floors and galvanized iron roof.

70. That the principle of opening a boulevard on both sides of the aqueduct, from the pumping station to Lachine, over a distance of fourteen miles in length by 250 ft. on ea. side be approved, and that advantage be taken for that purpose, of the excavation works of the aqueduct which will allow the depositing of the excavated material on the premises, instead of being carted far away, at a great expense, and to use the same for the establishment of said boulevard, which will thus be made at a small cost, and that the offer made by some of the interested proprietors to cede gratuitously to the City for the establishment of said boulevard, 1,094,948 square feet of land out of a total of 2,349,331 square feet, be accepted and that the Legislation Committee be requested to take the necessary steps in order to obtain from the Legislature, the necessary powers for the expropriation of the lands required for the opening of said boulevard.

80. That a loan of \$248,646 be approved and the issuing of registered stock be authorized for said loan which will be disposed of on the best price which the City can obtain, said sum of \$248,646 being the balance of the City's borrowing powers for the year 1911, based upon the rolls of assessments of immoveables in the City, for the previous years, over and above the amount of \$4,500,000 authorized by the City By-law No. 426.

Whereas by the statute of Quebec, 62 Vict. ch. 58, art. 343, as added by the statute 2 Geo. V. chap. 56, sec. 16, the City is authorized to borrow to the extent of twelve per cent on any increase in the value of taxable property, in said City, over and above the amount of \$319,550,000 which loan shall be redeemed by means of a sinking fund sufficient to repay the capital at the expiration of the period of every such loan.

Whereas according to the statement prepared by the City Comptroller and Auditor it appears that the increase in value of the taxable property, within the limits of the City, upon which the said borrowing power can be calculated, is of \$43,450,000 and that the City has the right, in virtue of said statute, to borrow 12% on said amount, to wit, the sum of \$5,214,000, and that the issuing of a loan to that amount is required for the carrying out and the continuation of public works in said City, in accordance with article 344 of 62 Vict. chap. 58, as amended by 1 Geo. V, Chap. 48, sec. 36, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the loan be approved and that the issuing of registered stock for such loan be authorized, which shall be disposed of at the best price obtainable.

Adjourned.

L. N. SENECA,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 8th June 1912. a.m.

Present: His Worship the Mayor, Mr. L. A. Lavallée in the chair, and all the members.

1.—On recommendation of the Superintendent of Markets, it was

Resolved: To authorize the transfer of Mr. W. Harvey's lease for stall No. 8, outside of Bonsecours Market, St. Paul street, to Mr. Anthime Dalbec, at the rate of \$2.50 per week.